# ENTRETIEN DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## BIOXYMOP

### ➢ Description du dispositif

Le système BIOXYMOP est une microstation à cultures fixées constituée d'une seule cuve, comprenant :
- 1 compartiment de prétraitement (décanteur primaire dans laquelle s'accumulent les boues),
- 1 compartiment comprenant le réacteur biologique (traitement des effluents grâce à l'apport d'oxygène),
- 1 compartiment de clarification.

Une visite de conformité gratuite par SIMOP est obligatoire pour vérifier que la filière a été installée conformément aux prescriptions.

### ➢ Entretien et maintenance du système

L'entretien du système d'assainissement non collectif est important pour lui garantir une durée de vie optimale et éviter tout dysfonctionnement ou panne.

Les conditions d'entretien et de maintenance de votre installation sont présentées de manière détaillée dans le **guide utilisateur** qui vous a été remis par votre installateur.

**Vidange des boues** →

Lorsque la hauteur de boues dépasse 30% du volume utile de la fosse**, environ tous les 8 mois.**

Contactez votre SPANC s'il dispose d'un service d'entretien.
OU BIEN contactez un vidangeur de votre choix.

**Un décanteur non vidangé risque de provoquer un entrainement de particules dans le rejet (mauvaise qualité du rejet) et un colmatage prématuré du système d'évacuation des effluents.**

**Entretien et maintenance de la filière** →

- Selon le guide, le contrat d'entretien annuel est fortement recommandé. Le professionnel contrôle tous les éléments de la cuve : état général de l'installation, compresseur d'air, recirculation, diffuseur d'air, niveau de boues dans le décanteur, analyse du rejet.
- Prévoir le remplacement de matériels électromécaniques (non inclus dans le contrat de maintenance) : pompe recirculation ~ 5 ans, compresseur d'air ~ 6-7ans, kit membrane ~ 2,5 ans, diffuseur fines bulles ~ 10 ans

**SI VOUS SOUHAITEZ UN CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DE VOTRE DISPOSITIF, RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DE VOTRE INSTALLATEUR (COUT : 150 A 200 €/ AN).**

### ➢ Conseils et recommandations

Il est conseillé de surveiller régulièrement l'ensemble des équipements. Cette simple surveillance visuelle, qui prend 10 minutes, permet de vérifier le bon fonctionnement de votre filière et de détecter très rapidement un dysfonctionnement. **Un contrat annuel d'entretien et de maintenance est recommandé.**

**Vérifiez le bon écoulement des effluents, l'absence d'eaux stagnantes et le bon fonctionnement du bullage dans la cuve de traitement. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'odeurs anormales. Contrôlez l'aspect visuel du rejet ; un rejet trouble ou contenant beaucoup de particules en suspension peut être le signe d'un dysfonctionnement**.

**Pour vous aider :**

↳ Si vous constatez des dysfonctionnements de votre assainissement individuel, contactez votre installateur et/ ou le SPANC.

↳ Pour tout renseignement sur votre filière ou sur les conditions de son entretien et sa maintenance, contactez votre S.P.A.N.C.

ASSOCIATION DES TECHNICIENS DE SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES PYRENEES ATLANTIQUES
ATANC 64

PYRENEES ATLANTIQUES

# CARNET D'ENTRETIEN

## Vidange des boues

| Date de la vidange | Prestataire |
|---|---|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Pensez à garder le bon de vidange qui vous sera fourni par le prestataire, il vous sera demandé par le SPANC lors du contrôle de l'installation

## Entretien du système

| Date de l'intervention | Opérations effectuées |
|---|---|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

## Observations

……
……
……
……
……